



Perspectives révisées du DPB et évaluation de la Mise à jour des projections économiques et budgétaires de 2013

Ottawa, Canada
5 décembre 2013
www.pbo-dpb.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) a pour mandat de présenter au Parlement une analyse indépendante sur l'état des finances de la nation, le budget des dépenses du gouvernement, ainsi que les tendances de l'économie nationale; et, à la demande de tout comité parlementaire ou de tout parlementaire, de faire une estimation des coûts de toute proposition concernant des questions qui relèvent de la compétence du Parlement.

Après la publication par le DPB de la Mise à jour des perspectives économiques et financières de 2013, le ministère des Finances Canada a rendu publique sa Mise à jour des projections économiques et budgétaires de 2013. Le présent rapport actualise les perspectives économiques et financières du DPB à la lumière des récentes décisions prises par le gouvernement et du dépôt des Comptes publics du Canada 2013. Il dégage aussi les différences et les similitudes entre les projections de Finances Canada et celles du DPB, et les hypothèses et méthodologies qui les expliquent.

Préparé par : Randall Bartlett, Scott Cameron et Helen Lao*

* Les auteurs remercient Mostafa Askari, Jason Jacques et Tolga Yalkin de leur aide. Ils assument seuls la responsabilité de toute erreur ou omission. Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec Mostafa Askari (courriel: mostafa.askari@parl.gc.ca).

Sommaire

Le présent rapport actualise la Mise à jour des perspectives économiques et financières de 2013 (MPEF 2013) du DPB à la lumière des décisions budgétaires annoncées dans la Mise à jour des projections économiques et budgétaires de 2013 du ministère des Finances Canada (Mise à jour 2013). Il dégage également les risques entourant le plan budgétaire à moyen terme du gouvernement, et met les nouvelles projections à long terme du gouvernement en comparaison avec le Rapport sur la viabilité financière de 2013 (RVF 2013) du DPB.

Le DPB a mis à jour ses projections économiques compte tenu des restrictions des dépenses annoncées dans la Mise à jour 2013 (section 1). Le DPB s'attend maintenant à ce que le PIB, chaque année, soit en moyenne de 2 milliards de dollars en deçà des montants projetés dans la MPEF 2013. Les perspectives de Finances Canada exprimées dans la Mise à jour 2013 restent supérieures à celles du DPB, malgré une réduction moyenne de 11 milliards de dollars chaque année de 2013 à 2017 par rapport au budget de 2013.

Le DPB a également mis à jour ses perspectives financières en fonction des décisions annoncées dans la Mise à jour 2013 et des récents Comptes publics du Canada 2013. On a notamment annoncé : une réduction de 7,2 milliards de dollars des charges de programmes directes par le gel des budgets de fonctionnement et la révision à la hausse de l'estimation des crédits inutilisés pendant la période de prévision; des revenus supplémentaires de l'ordre de 4,2 milliards de dollars découlant du maintien des cotisations à l'assurance-emploi (a.-e.) à un taux supérieur, en 2015 et en 2016, au taux nécessaire pour rétablir l'équilibre du Compte des opérations de l'a.-e.; et des gains éventuels de 2,0 milliards de dollars découlant de la vente d'actifs en 2014-2015 et 2015-2016.

En raison des nouvelles perspectives économiques, des décisions récentes du gouvernement et des dernières données financières, le DPB a révisé à la hausse son estimation de l'excédent budgétaire en 2015-2016, qu'il établit maintenant à 4,6 milliards de dollars, et prévoit que les chances de rétablir

l'équilibre budgétaire en 2015-2016 sont dorénavant de 65 % (section 2).

Les mesures et hypothèses apportées par la Mise à jour 2013 confèrent un degré d'incertitude considérable au plan financier (section 3). Si les réductions des charges de programmes directes et les ventes d'actifs ne se matérialisent pas comme prévu, et si le gouverneur en conseil réduit les cotisations à l'a.-e. en 2015 et/ou en 2016, la majorité sinon la totalité de l'excédent de 4,6 milliards de dollars prévu en 2015-2016 dans la Mise à jour 2013 sera éliminé.

Les budgets déposés depuis la récession ont principalement misé sur la restriction des charges de programmes directes, mais le DPB n'est pas en mesure, faute d'information, d'en évaluer l'impact sur les services, ni de déterminer si les cibles de réduction sont atteignables ou si elles aboutiront à la nécessité de hausser ultérieurement les dépenses.

Le Conseil du Trésor du Canada a refusé de divulguer au DPB, malgré ses demandes, les renseignements qui lui auraient permis d'analyser les crédits de quelque 10 milliards de dollars qui n'ont pas été utilisés ces trois derniers exercices¹. Le gouvernement n'a pas non plus fourni d'explication concrète des révisions apportées aux données antérieures et projetées à ce sujet, révisions qui y sont pour beaucoup (environ 3,6 milliards de dollars) dans la hausse imprévue du solde budgétaire en 2012-2013, et sont loin d'être étrangères à l'amélioration de la situation budgétaire prévue par le gouvernement ces prochaines années. Les parlementaires jugeront peut-être bon de demander ces renseignements directement au gouvernement.

Le gouvernement pourrait améliorer sa transparence financière s'il divulguait les incidences

¹ Voir http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/IR/Response_009_FR.pdf, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/IR/Info_Request_009B_FR.pdf, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/IR/Response_IR009B_FR.pdf.

financières qu'aura le gel des cotisations à l'a.-e. en 2015 et en 2016, au regard des taux qui auraient sinon suivi l'amélioration du Compte des opérations de l'a.-e. observée depuis le budget de 2013. Le plan financier gagnerait aussi en certitude s'il était confirmé que le gouverneur en conseil n'utilisera pas sa prérogative de réduire les cotisations en 2015 et en 2016 si le Compte des opérations remonte la pente comme prévu.

Enfin, les projections de viabilité à long terme de Finances Canada contenues dans la Mise à jour 2013 sont dans l'ensemble similaires à celles proposées par le DPB dans son RVF 2013 (section 4). Finances Canada n'a pas calculé la marge de manœuvre financière, contrairement à ce qu'il avait fait dans son rapport de 2012. Il serait utile aux parlementaires que Finances Canada fournisse dans ses projections économiques et budgétaires à long terme une estimation globale de la marge de manœuvre financière du gouvernement fédéral, ainsi qu'un portrait général de la situation budgétaire des gouvernements subnationaux et des incidences sur leur viabilité financière des changements aux accords intergouvernementaux.

1 Mise à jour des projections économiques à moyen terme

Dans sa Mise à jour des projections économiques et budgétaires de 2013 (Mise à jour 2013), Finances Canada a révisé à la baisse ses projections quant au produit intérieur brut nominal (PIB) : il sera en moyenne de 11 milliards de dollars inférieur, chaque année de 2013 à 2017, aux estimations du budget de 2013. C'est l'effet de la faiblesse de l'inflation du PIB, qui devrait se maintenir essentiellement au même niveau que l'inflation totale de l'indice des prix à la consommation (IPC) pendant la période visée; le Ministère reconnaît toutefois que les économistes du secteur privé présument, pour leur projection de l'inflation du PIB, que le cours des produits de base restera dans l'ensemble immobile pendant l'horizon de projection². L'annexe A fait la comparaison entre les projections moyennes des économistes du secteur privé dans le budget de 2013 et la Mise à jour 2013.

Malgré cette révision à la baisse, le PIB est projeté à un niveau beaucoup plus élevé dans la Mise à jour 2013 que dans la Mise à jour des perspectives économiques et financières de 2013 (MPEF 2013) produite par le DPB. En effet, les projections du DPB, de 2013 à 2018, sont plus modestes que celles de Finances Canada en ce qui concerne à la fois la croissance du PIB réel (2,0 % contre 2,3 %) et l'inflation du PIB (1,7 % contre 1,8 %). Par conséquent, le PIB projeté dans la Mise à jour 2013 est en moyenne de 27 milliards de dollars supérieur chaque année aux estimations du DPB dans la MPEF 2013. Même après rajustement pour risque, le PIB prévu dans la Mise à jour 2013 est en moyenne de

9 milliards de dollars au-dessus de ce que prévoit la MPEF 2013 de 2013 à 2018. Le DPB estime en effet que la résultante des risques dans les perspectives moyennes établies par le secteur privé tend vers le bas. L'annexe B présente la comparaison entre les projections moyennes des économistes du secteur privé dans la MPEF 2013 et la Mise à jour 2013.

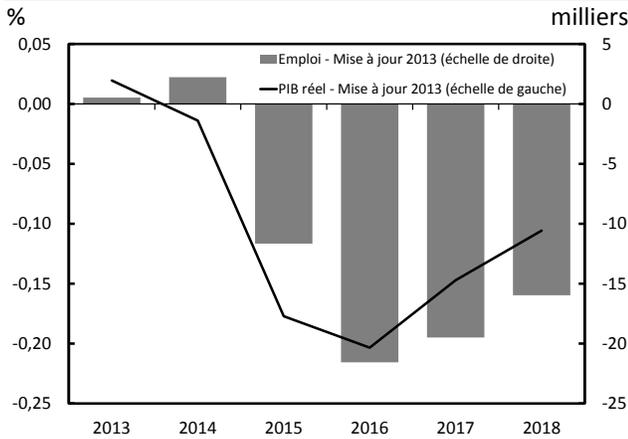
L'écart entre les projections de Finances Canada et du DPB pour ce qui est du PIB est probablement attribuable à leur estimation différente de l'impact de la baisse du cours des produits de base et des restrictions des dépenses gouvernementales sur la production et les prix. Dans la Mise à jour 2013, le Ministère a reconnu que les mesures de réduction du déficit aux États-Unis pourraient nuire à la croissance, mais pas que les restrictions des dépenses gouvernementales au Canada pourraient gêner l'activité économique.

Afin de limiter les charges de programmes directes, la Mise à jour 2013 a instauré le gel des budgets de fonctionnement et revu à la hausse le montant des crédits inutilisés. Ces mesures se traduisent par des économies cumulatives de 7,2 milliards de dollars pendant la période de prévision. Au moyen des multiplicateurs budgétaires utilisés par Finances Canada dans les budgets de 2009 et de 2010, le DPB projette que le PIB réel sera de 0,2 % inférieur en 2016 à ce qu'il serait en l'absence de ces mesures (figure 1-1). Par conséquent, il projette aussi que le niveau d'emploi sera d'environ 22 000 emplois nets en deçà de ce qu'il aurait été en 2016 sans ces mesures. Ces perspectives économiques révisées du DPB sont résumées au tableau 1-1.

² L'inflation du PIB est fonction de la dépense de consommation finale et de la formation brute de capital fixe, ainsi que des termes de l'échange (rapport entre le prix des exportations et celui des importations), lesquels termes dépendent grandement du cours des produits de base. Si le cours des produits de base ne bouge pas, la projection des termes de l'échange devrait être inférieure à celle de l'inflation de l'IPC et, ce faisant, la projection de l'inflation du PIB devrait être en deçà de celle de l'IPC. Le PIB nominal pendant la période visée devrait donc être revu à la baisse, conformément à la projection du DPB.

Figure 1-1

Estimation de l'impact économique des changements aux niveaux de dépenses annoncés dans la Mise à jour 2013



Source : Bureau du directeur parlementaire du budget.
 Note : L'estimation de l'impact sur le PIB réel et l'emploi ne tient pas compte de l'éventuel effet compensatoire d'une modification des taux d'intérêt et de change. C'est par rapport aux projections contenues dans la MPEF de 2013 du DPB que cet impact est exprimé.

Tableau 1-1

Projections économiques du MPEF 2013 révisées en fonction des changements aux niveaux de dépenses annoncés dans la Mise à jour 2013

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Croissance du PIB réel (%)	1,7	2,0	2,4	2,6	2,0	1,5
Croissance du PIB nominal (%)	2,9	3,4	4,0	4,5	4,0	3,5
Niveau du PIB nominal (milliards de dollars)	1 873	1 937	2 014	2 105	2 190	2 268
Taux de chômage (%)	7,2	7,3	7,0	6,6	6,3	6,2

Source : Bureau du directeur parlementaire du budget.

2 Mise à jour des projections financières à moyen terme

Le DPB est tenu de mettre à jour ses Perspectives économiques et financières la quatrième semaine d'octobre³, chaque année. Or, le gouvernement

n'avait pas à ce moment publié la Mise à jour 2013 ni les Comptes publics du Canada 2013. Le DPB peut maintenant réviser ses perspectives financières à moyen terme à la lumière des mesures budgétaires de la Mise à jour 2013 et des Comptes publics les plus récents. Un résumé des perspectives financières révisées du DPB se trouvent au tableau 2-1. Pour de plus amples détails sur les revenus et dépenses projetés, voir l'annexe C; pour plus de détails sur l'impact de cette nouvelle information depuis la MPEF 2013, voir l'annexe D.

Tableau 2-1

Perspectives financières à moyen terme révisées
 milliards de dollars

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Revenus budgétaire	256,6	267,7	280,7	296,5	308,5	318,6	331,2
Dépenses de programme	246,4	253,0	253,8	260,3	269,7	277,6	284,7
Frais de la dette publique	29,2	29,8	30,5	31,6	33,9	36,3	39,0
dépenses totales	275,6	282,8	284,3	292,0	303,6	313,9	323,7
Solde budgétaire	-18,9	-15,2	-3,5	4,6	5,0	4,7	7,5
Dette fédérale	602,4	617,6	621,1	616,6	611,6	606,9	599,4

Source : Bureau du directeur parlementaire du budget.

Le DPB a révisé à la hausse sa projection des revenus budgétaires en 2015-2016 et en 2016-2017 parce qu'il projette un taux accru de cotisation à l'assurance-emploi (a.-e.) par rapport à la MPEF 2013 (voir encadré 1). Le DPB a accepté l'hypothèse de planification du gouvernement, qui prévoit le maintien des cotisations à l'a.-e. à un niveau supérieur au taux d'équilibre du Compte des opérations de l'a.-e. Il a fondé cette décision sur les détails du gel du taux de cotisation contenus dans le projet de loi C-4, Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013, ainsi que sur les déclarations du ministre des Finances devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes à la réunion 10 de la 41^e législature, 2^e session.

³ Motion du 29 septembre 2011 du Comité permanent des finances : « que le DPB fournisse au comité une perspective économique et fiscale deux fois par année civile, soit la quatrième semaine du mois d'octobre et la quatrième semaine du mois d'avril, et par la suite, que le directeur

demeure disponible de comparaître devant le Comité afin de discuter des conclusions. »

Encadré 1 : hypothèse du DPB quant au taux de cotisation à l'a.-e.

Le DPB a fondé ses calculs sur l'hypothèse que le taux de cotisation en 2015 et en 2016 sera gelé à 1,88 \$ par tranche de 100\$ de gains assurable en application du paragraphe 66(1.1) de la *Loi sur l'assurance-emploi*, tel qu'il est modifié par le projet de loi C-4. À noter que Finances Canada et le DPB projettent tous deux que le Compte de l'a.-e. enregistrera un excédent dès 2015. En 2017, et pour une période de sept ans, les cotisations devraient être réduites au taux d'équilibre des revenus et des dépenses. Le DPB projette donc les taux révisés suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de cotisation à l'a.-e.	1,88	1,88	1,88	1,54	1,54

L'article 66.32 de la *Loi* modifiée autorise le gouverneur en conseil à modifier le taux de cotisation sur la recommandation conjointe du ministre de l'Emploi et du Développement social et du ministre des Finances. Ce pouvoir discrétionnaire qui lui est confié rend difficile la projection des revenus de l'a.-e. aux fins de la planification budgétaire.

Le DPB a également réduit de 0,5 milliard de dollars en moyenne par année son estimation des droits de douanes à l'importation, tenant ainsi compte des réductions tarifaires approximatives prévues par l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG). La Mise à jour 2013 ne précisait pas quel serait l'impact de l'AECG par rapport au statu quo.

Par rapport aux projections initiales, les autres revenus sont de 0,5 milliard de dollars et de 1,5 milliard de dollars plus élevé en 2014-2015 et en 2015-2016 respectivement : le DPB a intégré à ses calculs la vente prévue par le gouvernement de ses actions de General Motors et d'autres actifs publics comme Ridley Terminals et les parcelles de terres de la Réserve fédérale de charbon.

Les autres différences quant aux revenus projetés découlent de la révision des perspectives économiques du DPB.

Le DPB a réduit sa projection des charges de programmes parce qu'il a incorporé à ses calculs les dernières estimations du gouvernement : celui-ci prévoit réaliser de nouvelles économies importantes grâce à un gel de deux ans des dépenses de fonctionnement, auquel s'ajoute une prévision révisée concernant les crédits inutilisés, les dépenses d'infrastructures et les crédits d'impôt remboursables. Ainsi, les charges de programmes directes ont été réduites de 7,2 milliards de dollars en tout pendant la période de prévision, et de près de 2,7 milliards de dollars en 2015-2016 seulement (tableau 2-2). L'augmentation en 2013-2014 s'explique par l'aide fédérale de 2,9 milliards de dollars versée au titre des inondations en Alberta et du déraillement à Lac-Mégantic.

Tableau 2-2

Nouvelles restrictions des dépenses de programmes directes

	milliards de dollars					
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Budget de 2013 (redressé)	119,8	117,4	118,6	120,5	122,7	125,1
Mise à jour 2013	120,7	115,4	115,9	119,0	121,4	124,5
Changement	0,9	-2,0	-2,7	-1,5	-1,3	-0,6

Source : Finances Canada.

Note : Les dépenses du budget de 2013 ont été redressées en raison de la reclassification des intérêts dus aux contribuables.

Les frais de la dette publique sont réduits par rapport à la projection du MPEF 2013, en raison des perspectives améliorées quant au solde budgétaire et aux données à jour des Comptes publics sur le passif actuariel au titre des retraites et les autres éléments de dette intérieure.

Le DPB a révisé à la hausse sa projection de l'excédent en 2015-2016 : il le fixe maintenant à 4,6 milliards de dollars, en raison principalement de trois facteurs : la réduction des charges de programmes directes prévues, le gel du taux de cotisation à l'a.-e., et la vente d'actifs. L'excédent atteindra 7,5 milliards de dollars en 2018-2019.

Après révision, le DPB estime maintenant à 65 % les chances de rétablir l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

Le DPB estime que, sous l'effet des mesures annoncées dans la Mise à jour 2013, le solde structurel du gouvernement (c.-à-d. le solde qui serait enregistré si l'économie roulait à plein régime) passera d'un déficit de 8,0 milliards de dollars en 2012-2013 à un déficit de 6,5 milliards de dollars en 2013-2014 (tableau 2-3); en 2014-2015, il se transformera en excédent de 3,8 milliards de dollars, puis demeurera excédentaire. L'excédent structurel diminuera toutefois en 2017-2018, année d'instauration du taux d'équilibre sur sept ans de l'a.-e.

Tableau 2-3

Solde structurel révisé

milliards de dollars

	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019
Solde budgétaire	-18,9	-15,2	-3,5	4,6	5,0	4,7	7,5
Solde structurel	-8,0	-6,5	3,8	7,1	4,1	1,8	4,5
Solde cyclique	-10,9	-8,7	-7,3	-2,6	0,8	2,9	3,0

Source : Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les ventes d'actifs, en tant que paiements ponctuels et non périodiques, sont incorporées au solde cyclique.

Cette amélioration rapide du solde structurel du gouvernement de 2012-2013 à 2014-2015 est principalement attribuable aux restrictions des dépenses : les charges de programmes directes, qui forment la plus importante catégorie de dépenses, sont réduites tandis que les revenus continuent de croître.

L'amélioration rapide du solde structurel découle aussi de la stabilité des frais de la dette publique, laquelle est attribuable à deux facteurs (déjà incorporés dans la MPEF de 2013). Premièrement, le remboursement prévu du principal du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés en 2013-2014 et en 2014-2015 réduira la dette fédérale de quelque 50 milliards de dollars, ce qui reviendra à geler les frais de la dette publique de 2012-2013 à 2014-2015. Deuxièmement, le gouvernement a augmenté sa réserve de trésorerie ces deux dernières années dans le cadre du Plan de liquidité

prudentielle (PLP). Or, le PLP ayant été réalisé avant l'échéance, il n'ajoutera plus à la dette et à ses frais, alors qu'il l'avait fait de 2011-2012 à 2012-2013.

3 Risques entourant les perspectives budgétaires

Les perspectives présentées dans la Mise à jour 2013 dépendent très largement de trois facteurs : la restriction prévue des dépenses, le pouvoir discrétionnaire accordé par la *Loi sur l'assurance-emploi* et la vente possible d'actifs.

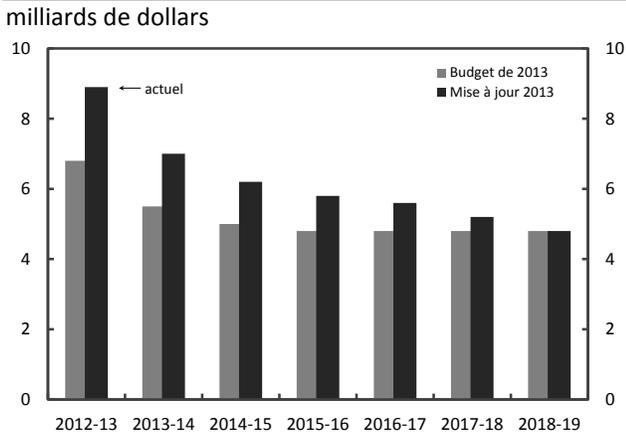
Restriction des dépenses

L'amélioration du solde budgétaire dans la Mise à jour 2013 et l'enregistrement d'un excédent en 2015-2016 reposent dans une large mesure sur la baisse importante prévue des charges de programmes directes. Cette baisse, pendant la période visée, est due au gel sur deux ans des budgets de fonctionnement (économie de 0,6 milliard de dollars et de 1,1 milliard de dollars en 2014-2015 et en 2015-2016 respectivement), ainsi qu'à la révision du montant des crédits budgétaires ministériels inutilisés de 2013-2014 jusqu'à 2017-2018.

Les crédits inutilisés sont ceux que, au terme de chaque année, les ministères n'ont pas dépensés alors qu'ils étaient autorisés à le faire. Ces crédits ont été beaucoup plus élevés en 2012-2013 que ce qu'avaient prévu la Mise à jour 2012 et le budget de 2013, et Finances Canada a révisé en conséquence ses projections (figure 3-1). Cette révision représente 1,0 milliard de dollars sur les 2,7 milliards de dollars dont Finances Canada prévoit l'économie en 2015-2016 au titre des charges de programmes directes.

Figure 3-1

Révision des crédits inutilisés prévus par Finances Canada



Source : Finances Canada.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a refusé de divulguer au DPB les renseignements pertinents demandés sur les budgets des programmes et des ministères⁴. Des chiffres globaux sont publiés chaque année dans le Budget, mais le Budget des dépenses (parties I, II et III) ne contient pas les montants budgétés réels. Dans ces circonstances, le DPB n'est pas en mesure de confirmer pour le Parlement si les projections du gouvernement sur les crédits inutilisés sont raisonnables.

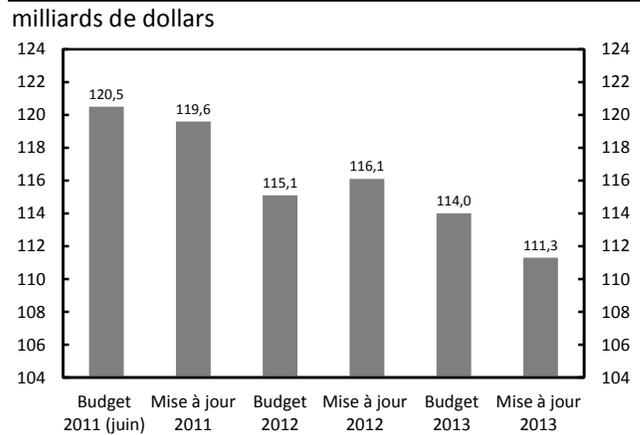
Il se pourrait – c'est un risque – que les crédits inutilisés en raison de mesures de restriction à court terme soient reportés aux exercices subséquents, soit officiellement (par le report du budget de fonctionnement, qui permet aux ministères de dépenser les fonds de fonctionnement inutilisés l'exercice précédent), soit par des dépenses additionnelles les années suivantes. Si cela se produisait, les crédits inutilisés seraient moindres, et les charges de programmes directes plus élevées que prévu.

Par contre, et au contraire, la somme des crédits inutilisés pourrait être plus élevée que prévu pendant la période visée. Le solde budgétaire y gagnerait, mais la sous-utilisation continue des fonds pourrait saper les indicateurs de rendement et les niveaux de service du gouvernement.

Depuis la récession de 2008-2009, le gros de l'assainissement des finances publiques se fait par la restriction des charges de programmes directes : les compressions apportées depuis le budget de 2011 atteindront près de 0,5 % du PIB en 2015-2016 (figure 3-2).

Figure 3-2

Dépenses de programmes directes projetées en 2015-2016



Source : Finances Canada.

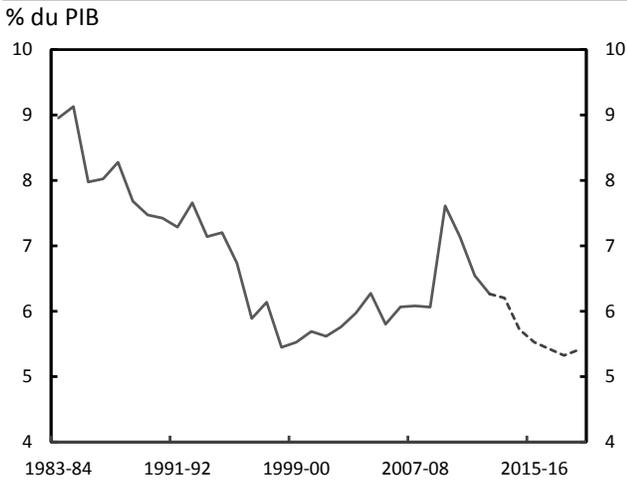
Note : Les dépenses de programmes directes sont rajustées en fonction des reclassifications comptables et présentées selon les spécifications du budget de 2012.

Les dépenses de programmes directes, si elles s'avèrent conformes aux prévisions de la Mise à jour 2013, représenteront en 2016-2017 la portion la plus faible du PIB qu'elles ont atteinte depuis des années (figure 3-3). Comme l'économie a rarement composé avec un niveau si réduit de dépenses fédérales, il est difficile d'en prévoir les chances de succès ou de viabilité.

⁴ Voir http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/IR/Response_009_FR.pdf, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/IR/Info_Request_009B_FR.pdf, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/IR/Response_IR009B_FR.pdf.

Figure 3-3

Dépenses de programmes directes, de 1983-1984 à 2018-2019



Sources : Finances Canada, Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les dépenses ont été rapprochées avec la classification comptable du budget de 2012.

Taux de cotisation à l'a.-e. en 2015 et en 2016

Les changements proposés à la *Loi sur l'assurance-emploi* ne sont pas sans créer de l'incertitude dans la planification budgétaire.

En effet, le projet de loi C-4 fixe les cotisations à l'a.-e., en 2015 et en 2016, à 1,88 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurable. Mais il confère également au gouverneur en conseil le pouvoir discrétionnaire de fixer un autre taux « s'il l'estime dans l'intérêt public ».

Selon les dernières projections du solde cumulé du Compte des opérations de l'a.-e. (celles tant du DPB que de Finances Canada), il ressort que le taux de cotisation à l'a.-e. aurait été établi à un taux inférieur à 1,88 \$, en 2015 et en 2016, si ce n'était du projet de loi C-4. Ce dernier se traduira donc par des revenus supplémentaires importants en 2015-2016 et en 2016-2017.

Comme on ignore dans quelles circonstances précises le gouverneur en conseil pourrait réduire le taux de cotisation, le DPB a envisagé les deux scénarios alternatifs les plus probables pour la période.

Dans le premier scénario, le gouverneur en conseil réduit le taux de cotisation afin qu'il suffise, sans plus, à équilibrer le Compte des opérations de l'a.-e. Selon l'estimation du DPB, ce taux d'équilibre serait de 1,81 \$ en 2015, et de 1,59 \$ en 2016⁵. L'excédent en souffrirait : il serait grevé de 1,8 milliard de dollars en 2015-2016, et de 3,0 milliards de dollars en 2016-2017 (tableau 3-1).

Tableau 3-1

Scénario 1 : réduction du taux pour équilibre du Compte de l'a.-e.

par tranche de 100 \$ de gains, sauf indication contraire

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Taux du projet de loi C-4	1,88	1,88	1,88	1,54	1,54
Taux du scénario 1 (équilibre)	1,88	1,81	1,59	1,58	1,58
Incidences financières (milliards de dollars)	-0,2	-1,8	-3,0	0,4	-0,2

Source : Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les taux de cotisation sont établis et projetés selon l'année civile; les incidences financières sont estimées à l'exercice.

Dans le second scénario, le gouverneur en conseil réduit les cotisations du maximum prévu de 5 cents (paragraphe 66(7)) en 2015 et en 2016 : le taux passe donc d'abord à 1,83 \$, puis à 1,78 \$⁶. Il est à nouveau réduit en 2017 au taux d'équilibre sur sept ans (1,56 \$, selon le DPB). L'excédent budgétaire perdrait alors 0,9 milliard de dollars en 2015-2016, et 1,0 milliard de dollars en 2016-2017 (tableau 3-2).

⁵ Le taux de 2015 éliminerait le déficit cumulé du Compte et équilibrerait les revenus et les dépenses dès 2015. Le taux de 2016 et des années subséquentes serait le taux d'équilibre sur sept ans.

⁶ Cette limite de 5 cents n'est pas abolie, mais le gouverneur en conseil peut y passer outre s'il le juge dans l'intérêt public.

Tableau 3-2

Scénario 2 : réduction du taux selon le maximum de 5 cents

par tranche de 100 \$ de gains, sauf indication contraire

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Taux du projet de loi C-4	1,88	1,88	1,88	1,54	1,54
Taux du scénario 2 (équilibre)	1,88	1,83	1,78	1,56	1,56
Incidences financières (milliards de dollars)	-0,2	-0,9	-1,0	0,2	-0,1

Source : Bureau du directeur parlementaire du budget.
 Note : Les taux de cotisation sont établis et projetés selon l'année civile; les incidences financières sont estimées à l'exercice.

La *Loi sur l'assurance-emploi*, qui régit la fixation du taux de cotisation, pourrait être clarifié. Il offrirait alors plus de certitude, et la planification budgétaire du gouvernement fédéral – ainsi que tous les exercices de planification des employeurs et des employés – y gagneraient.

De même, il serait utile que le gouvernement révèle la totalité des coûts et revenus du gel du taux de cotisation à l'a.-e. par rapport au statu quo (c'est-à-dire au taux qui aurait été établi, compte tenu de l'amélioration du solde du Compte des opérations depuis le budget de 2013, si ni le gel de 2014 ni le projet de loi C-4 n'étaient entrés en ligne de compte par rapport au budget 2013). Seraient ainsi révélés non seulement les montants que le gouvernement s'attend à perdre en 2014 (660 millions de dollars, selon ce qu'il a annoncé), mais aussi les gains qu'il devrait faire en 2015-2016 et en 2016-2017.

Le DPB estime que l'impact financier du gel du taux en fonction du statu quo diminue les revenus en 2014-2015 de l'ordre de 0,5 milliard pour ensuite les augmenter de 1,0 milliard et 3,1 milliards en 2015-2016 et 2016-2017 respectivement. Les projections du gouvernement du taux et du solde du Compte des opérations de l'a.-e. dans la Mise à jour 2013 suggèrent des gains de revenus encore plus substantiels.

Ventes d'actifs

La Mise à jour 2013 postule également la vente, par le gouvernement, de ses actifs de General Motors, de Ridley Terminals et de la Réserve fédérale de charbon. Le DPB a intégré à ses propres projections ces ventes d'actifs présumées, bien qu'on ne lui ait

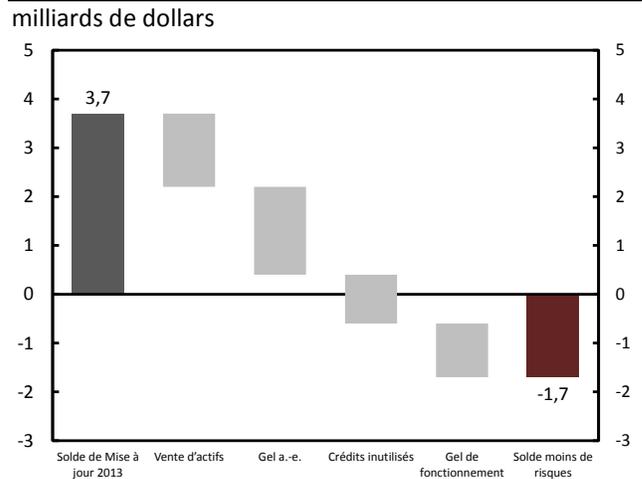
pas fourni suffisamment d'information pour qu'il estime leur probabilité de concrétisation, ni leur valeur potentielle. Selon les attentes gouvernementales, les ventes d'actifs représenteront 1,5 des 3,7 milliards de dollars d'excédent attendus en 2015-2016.

Effet combiné sur le solde budgétaire en 2015-2016

Le gel des budgets de fonctionnement (1,1 milliard de dollars), la révision du montant des crédits inutilisés (1,0 milliard de dollars), le gel des cotisations à l'a.-e. à un taux plus élevé que nécessaire en 2015 et en 2016 (qui devrait générer 1,8 milliard de dollars supplémentaires en 2015-2016) et la vente d'actifs publics (1,5 milliard de dollars), combinés, se traduisent par une amélioration de l'ordre de 5,4 milliards de dollars du solde budgétaire du gouvernement en 2015-2016 (figure 3-4).

Figure 3-4

Changements aux perspectives gouvernementales en 2015-2016



Sources : Finances Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Si les dépenses directes de programmes ne sont pas restreintes comme prévu, si le gouverneur en conseil décide de réduire les cotisations à l'a.-e., et si les ventes d'actifs sont retardées ou ne se

matérialisent pas, la majeure partie sinon la totalité de l'excédent prévu de 3,7 milliards de dollars sera éliminé⁷. Les conséquences sont les mêmes pour l'excédent prévu par le DPB de 4,6 milliards de dollars.

4 Projections économiques et budgétaires à long terme

Dans le sillage du Rapport du vérificateur général du Canada de l'automne 2012, Finances Canada a publié dans Répercussions économiques et budgétaires du vieillissement de la population canadienne, en octobre 2012, ses premières projections économiques et budgétaires à long terme pour l'ensemble du gouvernement fédéral⁸. Le DPB se apprécie que Finances Canada ait mis à jour ces projections à long terme dans la Mise à jour 2013.

La section qui suit offre une comparaison entre les perspectives à long terme du DPB et de Finances Canada, telles qu'elles sont présentées respectivement dans le Rapport sur la viabilité financière de 2013 (RVF 2013) et la Mise à jour 2013. Des recommandations sur l'amélioration des rapports sur la viabilité financière sont fournies en conclusion.

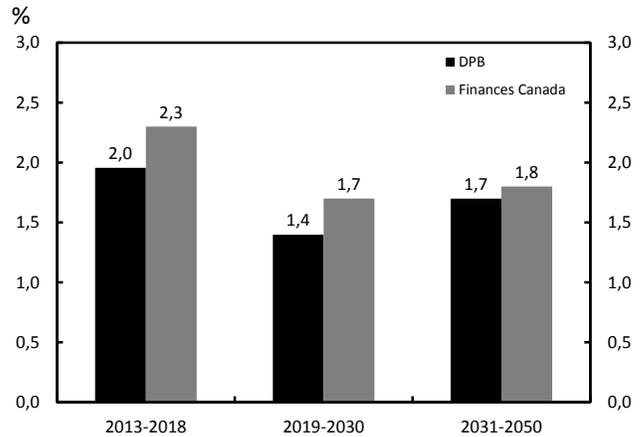
Projections démographiques et économiques

Tant le DPB que Finances Canada fondent leurs projections démographiques sur le scénario de croissance moyenne proposé par Statistique Canada. Ils prévoient donc tous les deux un ratio identique entre les Canadiens en âge de travailler (de 15 à 64 ans) et ceux de 65 ans et plus jusqu'en 2050⁹. De même, le DPB et Finances

Canada calculent tous deux la croissance du PIB réel en fonction de celle des intrants de la main-d'oeuvre (total des heures travaillées) et de la productivité du travail. Les projections du DPB et de Finances Canada sont comparées ci-dessous (figure 4-1).

Figure 4-1

Comparaison des taux de croissance projetés du PIB réel



Sources : Finances Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les taux de croissance sont arrondis au dixième de point de pourcentage.

Si la projection de la croissance du PIB réel du DPB est inférieure à celle de Finances Canada, c'est parce qu'il fixe à 1,1 % la croissance de la productivité du travail pendant la période de prévision, ce qui est de 0,2 points de pourcentage en moyenne inférieur à l'estimation du Ministère. Pour plus de détails sur la différence entre les deux projections, voir le tableau 4-1.

⁷ C'est cependant sans tenir compte de l'ajustement à la baisse de 3 milliards de dollars que, en fonction du risque, le gouvernement applique aux revenus

⁸ Voir http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_oag_201210_07_f.pdf et <http://www.fin.gc.ca/pub/eficap-rebvpc/eficap-rebvpc-fra.pdf>.

⁹ En ligne à <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-520-x/91-520-x2010001-fra.pdf>. Finances Canada et le DPB ont mis à jour leurs projections à la lumière des données démographiques les plus récentes.

Tableau 4-1

Comparaison des taux de croissance projetés du PIB réel et de leurs composantes

%			
DPB	2013-2018	2019-2030	2031-2050
Croissance du PIB réel	2,0	1,4	1,7
Croissance des intrants de la main-d'oeuvre	0,9	0,3	0,6
Productivité du travail	1,1	1,1	1,1
Finances Canada	2013-2018	2019-2030	2031-2050
Croissance du PIB réel	2,3	1,7	1,8
Croissance des intrants de la main-d'oeuvre	1,0	0,4	0,6
Productivité du travail	1,3	1,3	1,2
Différence	2013-2018	2019-2030	2031-2050
Croissance du PIB réel	-0,3	-0,3	-0,1
Croissance des intrants de la main-d'oeuvre	-0,1	-0,1	0,0
Productivité du travail	-0,2	-0,2	-0,1

Sources : Finances Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Projections budgétaires

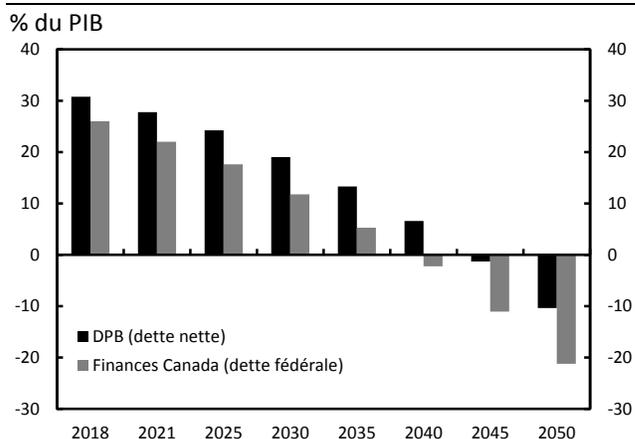
Le DPB évalue la viabilité financière à long terme selon l'année civile. Il utilise le concept de dette nette, tiré des Statistique de finances publiques (SFP) de Statistiques Canada, et fondé sur le Système de comptabilité nationale du Canada. Par contre, Finances Canada calcule la dette fédérale (déficit accumulé) à chaque exercice, à la manière des Comptes publics. De plus, ses projections économiques et budgétaires à moyen terme se fondent sur la Mise à jour 2013, et reposent sur des données à jour au 8 novembre 2013. De leur côté, les perspectives financières à moyen terme exposées par le DPB dans le RVF 2013 se fondent sur la MPEF d'avril 2013, mise à jour au 5 juillet 2013. Le RVF 2013 tient également compte uniquement des mesures annoncées au 1^{er} septembre 2013; il ignore donc le gel sur trois ans des taux de cotisation à l'a.-e.

La figure 4-2 permet de comparer la dette nette projetée par le DPB et la dette fédérale projetée par Finances Canada. Le DPB prévoit que la dette se transformera en actif net en 2045; pour Finances Canada, ce jalon sera atteint quelques années plus

tôt, soit en 2040-2041 (Finances Canada projette la dette fédérale selon un intervalle quinquennal).

Figure 4-2

Comparaison de la dette gouvernementale fédérale



Sources : Finances Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les projections du DPB sont selon le cadre des Comptes nationaux; celles de Finances Canada selon celui des Comptes publics.

Le DPB présume que les revenus budgétaires (impôt sur le revenu et taxe d'accise, cotisations à l'a.-e., autres revenus) augmenteront au même rythme que le PIB après 2017, une fois que l'économie sera revenue à sa production potentielle. Les revenus fédéraux représenteront donc, de manière constante, 14,5 % du PIB. De même, Finances Canada présume que tous les revenus fédéraux, dont l'impôt des particuliers, l'impôt des entreprises et la Taxe sur les produits et services, augmenteront au rythme du PIB après 2018-2019. L'ajustement en fonction du risque de 3 milliards de dollars devrait lui aussi suivre le PIB à partir de 2018-2019.

Finances Canada croit que les revenus fédéraux représenteront une proportion moindre du PIB parce que ses projections à moyen terme pour l'impôt des particuliers, la TPS/TVH et les revenus de l'a.-e. sont elles aussi moins élevées (tableau 4-2).

Le DPB et Finances Canada ont adopté les mêmes hypothèses de projection des dépenses de programmes fédérales, sauf en ce qui concerne les prestations d'enfant. Le DPB pense que celles-ci augmenteront au rythme de la population âgée de

moins de 18 ans et du PIB nominal, alors que Finances Canada pense qu'elles suivront la croissance de la population âgée de moins de 18 ans et de l'inflation. C'est pourquoi les dépenses de programme projetées par le Ministère sont légèrement inférieures à celles du DPB (tableau 4-2).

Le DPB projette que le taux d'intérêt réel sur la dette fédérale sera de 4,5 % en 2018, qu'il augmentera graduellement jusqu'à atteindre 4,9 % en 2022, et qu'il se maintiendra par la suite. Finances Canada croit plutôt que l'encours initial de la dette fédérale est assorti d'un taux d'intérêt réel qui devrait passer d'environ 4 % en 2018-2019 à 5 % en 2027-2028, et demeurer constant par la suite. C'est pourquoi les frais de la dette fédérale occuperont une proportion légèrement supérieure du PIB selon le DPB que selon Finances Canada.

« un rapport exhaustif sur la viabilité des finances publiques et l'équité intergénérationnelle », et elle ne concrétise que partiellement la recommandation du vérificateur général. Le DPB encourage donc les parlementaires à réclamer de Finances Canada, conformément à la recommandation du vérificateur général, qu'il produise « de temps en temps une analyse visant toutes les administrations publiques confondues (fédérale, provinciales et territoriales) afin de donner une perspective pour le Canada dans son ensemble »¹⁰.

Enfin, le DPB pourrait fournir une meilleure analyse indépendante de la viabilité financière à long terme du pays si Finances Canada ajoutait à ses publications futures une explication plus détaillée de sa méthodologie, notamment une estimation de la marge de manœuvre financière, qui manquait dans ses dernières projections¹¹.

Table 4-2
Comparaison des perspectives budgétaires à long terme

% du PIB					
DPB	2018	2025	2030	2040	2050
Revenus	14,5	14,5	14,5	14,5	14,5
Dépenses de programme	12,6	12,9	12,9	12,8	12,6
Frais de la dette publique	1,8	1,5	1,2	0,6	-0,3
Solde budgétaire	0,1	0,1	0,4	1,1	2,2
Finances Canada	2018-19	2025-26	2030-31	2040-41	2050-51
Revenus	14,4	14,4	14,4	14,4	14,4
Dépenses de programme	12,4	12,6	12,5	12,3	12,0
Frais de la dette publique	1,6	1,4	1,2	0,5	-0,4
Solde budgétaire	0,4	0,4	0,8	1,6	2,8
Différence	2018-19	2025-26	2030-31	2040-41	2050-51
Revenus	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de programme	0,2	0,3	0,4	0,5	0,6
Frais de la dette publique	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1
Solde budgétaire	-0,3	-0,3	-0,4	-0,5	-0,6

Sources : Finances Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Les rapports sur la viabilité financière – remarques finales

Il faut saluer l'actualisation par Finances Canada de ses projections économiques et financières à long terme, lesquelles contribuent à la discussion sur l'impact économique de l'évolution démographique du Canada. Cela dit, la Mise à jour 2013 ne remplit pas pleinement l'engagement qu'avait pris le gouvernement dans le budget de 2007 de publier

¹⁰ Voir le chapitre 7, p. 28, à : http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_oag_201210_07_f.pdf.

¹¹ *Idem*, p. 48, à : <http://www.fin.gc.ca/pub/eficap-rebvpc/eficap-rebvpc-fra.pdf>

Annexe A

Tableau A-1 – Comparaison des perspectives économiques du budget de 2013 et de la Mise à jour 2013

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Croissance du PIB réel (%)						
Budget de 2013	1,6	2,5	2,6	2,4	2,3	
Mise à jour 2013	1,7	2,4	2,6	2,4	2,3	2,2
<i>différence</i>	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	
Inflation du PIB (%)						
Budget de 2013	1,7	2,1	2,0	2,0	2,0	
Mise à jour 2013	1,3	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0
<i>différence</i>	-0,4	-0,3	0,0	0,0	0,0	
Croissance du PIB nominal (%)						
Budget de 2013	3,3	4,7	4,7	4,4	4,3	
Mise à jour 2013	3,0	4,2	4,6	4,5	4,4	4,3
<i>différence</i>	-0,3	-0,5	-0,1	0,1	0,1	
Niveau du PIB nominal (G\$)						
Budget de 2013	1 878	1 966	2 058	2 149	2 241	
Mise à jour 2013	1 875	1 954	2 044	2 136	2 229	2 324
<i>différence</i>	-3	-12	-14	-13	-12	
Taux des bons du Trésor à 3 mois (%)						
Budget de 2013	1,0	1,3	2,2	3,3	3,8	
Mise à jour 2013	1,0	1,1	1,8	3,1	3,7	4,0
<i>différence</i>	0,0	-0,2	-0,4	-0,2	-0,1	
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans (%)						
Budget de 2013	2,1	2,8	3,5	4,1	4,6	
Mise à jour 2013	2,3	3,1	3,5	4,1	4,6	4,8
<i>différence</i>	0,2	0,3	0,0	0,0	0,0	
Taux de change (CUS/\$CAN)						
Budget de 2013	98,9	100,7	100,9	99,3	98,8	
Mise à jour 2013	97,3	96,8	97,2	98,0	97,7	98,1
<i>différence</i>	-1,6	-3,9	-3,7	-1,3	-1,1	
Taux de chômage (%)						
Budget de 2013	7,1	6,9	6,7	6,5	6,4	
Mise à jour 2013	7,1	6,9	6,6	6,4	6,3	6,2
<i>différence</i>	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	
Inflation de l'IPC global (%)						
Budget de 2013	1,3	2,0	2,0	2,0	2,0	
Mise à jour 2013	1,2	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0
<i>différence</i>	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	
Croissance du PIB réel aux États-Unis (%)						
Budget de 2013	1,9	2,9	3,1	3,0	2,8	
Mise à jour 2013	1,6	2,9	3,1	3,1	2,9	2,7
<i>différence</i>	-0,3	0,0	0,0	0,1	0,1	

Source : Finances Canada.

Annexe B

Tableau B-1 – Comparaison des perspectives économiques des perspectives révisées du DPB de novembre 2013 et de la Mise à jour 2013

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Croissance du PIB réel (%)						
Perspectives révisées du DPB de novembre 2013	1,7	2,0	2,4	2,6	2,0	1,5
Mise à jour 2013	1,7	2,4	2,6	2,4	2,3	2,2
<i>différence</i>	0,0	0,4	0,2	-0,2	0,3	0,7
Inflation du PIB (%)						
Perspectives révisées du DPB de novembre 2013	1,3	1,4	1,5	1,9	2,0	2,0
Mise à jour 2013	1,3	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0
<i>différence</i>	0,0	0,4	0,5	0,1	0,0	0,0
Croissance du PIB nominal (%)						
Perspectives révisées du DPB de novembre 2013	2,9	3,4	4,0	4,5	4,0	3,5
Mise à jour 2013	3,0	4,2	4,6	4,5	4,4	4,3
<i>différence</i>	0,1	0,8	0,6	0,0	0,4	0,8
Niveau du PIB nominal (G\$)						
Perspectives révisées du DPB de novembre 2013	1 873	1 937	2 014	2 105	2 190	2 268
Mise à jour 2013	1 875	1 954	2 044	2 136	2 229	2 324
<i>différence</i>	2	17	30	31	39	56
Taux des bons du Trésor à 3 mois (%)						
Perspectives révisées du DPB de novembre 2013	1,0	1,0	1,4	2,8	4,0	4,2
Mise à jour 2013	1,0	1,1	1,8	3,1	3,7	4,0
<i>différence</i>	0,0	0,1	0,4	0,4	-0,3	-0,2
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans (%)						
Perspectives révisées du DPB de novembre 2013	2,3	3,2	3,8	4,5	5,2	5,3
Mise à jour 2013	2,3	3,1	3,5	4,1	4,6	4,8
<i>différence</i>	0,0	-0,1	-0,3	-0,4	-0,6	-0,5
Taux de change (C\$/\$CAN)						
Perspectives révisées du DPB de novembre 2013	97,3	96,5	96,6	96,0	95,6	94,6
Mise à jour 2013	97,3	96,8	97,2	98,0	97,7	98,1
<i>différence</i>	0,0	0,3	0,6	2,0	2,1	3,5
Taux de chômage (%)						
Perspectives révisées du DPB de novembre 2013	7,2	7,3	7,0	6,6	6,3	6,2
Mise à jour 2013	7,1	6,9	6,6	6,4	6,3	6,2
<i>différence</i>	-0,1	-0,4	-0,4	-0,2	0,0	0,0
Inflation de l'IPC global (%)						
Perspectives révisées du DPB de novembre 2013	1,0	1,7	1,9	2,0	2,0	2,0
Mise à jour 2013	1,2	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0
<i>différence</i>	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Croissance du PIB réel aux États-Unis (%)						
Perspectives révisées du DPB de novembre 2013	1,6	2,7	3,4	3,6	3,3	2,6
Mise à jour 2013	1,6	2,9	3,1	3,1	2,9	2,7
<i>différence</i>	0,0	0,2	-0,3	-0,5	-0,4	0,1

Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Finances Canada.

Annexe C

Tableau C-1 – Perspectives financières à jour du DPB

	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019
Impôt sur le revenu							
Impôt des particuliers	125,7	132,6	141,4	149,1	156,8	163,7	170,2
Impôt des entreprises	35,0	34,2	34,2	37,1	40,1	43,0	45,0
Impôt des non-résidents	5,1	5,6	5,8	6,1	6,5	6,8	7,1
Impôt sur le revenu total	165,8	172,4	181,4	192,3	203,5	213,6	222,3
Taxes/droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	28,8	30,9	32,2	33,5	34,9	36,2	37,4
Droits à l'importation	4,0	4,1	4,5	4,9	4,6	4,7	4,9
Autres taxes/droits d'accise	10,8	10,8	10,7	10,6	10,5	10,6	10,5
Taxes/droits d'accise totaux	43,6	45,9	47,4	49,1	50,0	51,5	52,8
Revenus des cotisations d'a.-e.	20,4	21,6	22,7	23,6	23,3	20,4	21,4
Autres revenus	26,9	27,7	29,2	31,6	31,7	33,1	34,6
Revenus budgétaires totaux	256,6	267,7	280,7	296,5	308,5	318,6	331,2
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	40,3	41,8	44,0	46,5	49,1	51,8	52,6
Prestations d'assurance-emploi	17,1	17,0	18,4	19,2	19,7	20,0	20,3
Prestations d'enfant	13,0	13,1	13,2	13,4	13,6	13,7	13,9
Total	70,3	71,8	75,7	79,1	82,5	85,5	86,8
Principaux transferts aux AOG	58,4	60,5	62,7	65,3	68,2	70,7	73,4
Charges de programmes directes	117,7	120,7	115,4	115,9	119,0	121,4	124,5
Frais de la dette publique	29,2	29,8	30,5	31,6	33,9	36,3	39,0
Dépenses totales	275,6	282,8	284,3	292,0	303,6	313,9	323,7
Solde budgétaire	-18,9	-15,2	-3,5	4,6	5,0	4,7	7,5
Dette fédérale	602,4	617,6	621,1	616,6	611,6	606,9	599,4

Source : Bureau du directeur parlementaire du budget.

Annexe D

Tableau D-1 – Révision des perspectives financières du DPB depuis la MPEF 2013

	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019
Impôt sur le revenu							
Impôt des particuliers	0,0	0,0	-0,1	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2
Impôt des entreprises	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	0,0
Impôt des non-résidents	0,0	0,1	-0,1	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3
Impôt sur le revenu total	0,0	0,1	-0,3	-0,7	-0,6	-0,6	-0,6
Taxes/droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	0,0
Droits à l'importation	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,5	-0,5	-0,4
Autres taxes/droits d'accise	0,0	-0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1
Taxes/droits d'accise totaux	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,5	-0,4	-0,4
Revenus des cotisations d'a.-e.	0,0	0,3	0,5	1,0	1,7	-0,6	0,0
Autres revenus	0,0	0,0	0,6	1,7	0,5	0,6	1,0
Revenus budgétaires totaux	0,0	0,5	0,8	2,0	1,0	-1,0	0,1
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations d'assurance-emploi	0,0	-0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Prestations d'enfant	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2
Total	0,0	-0,3	0,1	0,2	0,3	0,1	0,1
Principaux transferts aux AOG	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Charges de programmes directes	0,0	0,9	-1,9	-2,4	-1,0	-0,6	0,4
Frais de la dette publique	0,0	0,2	0,5	-0,2	-1,5	-2,8	-1,9
Dépenses totales	0,0	0,9	-1,3	-2,4	-2,3	-3,3	-1,4
Solde budgétaire	0,1	-0,4	2,1	4,4	3,3	2,3	2,5
Dette fédérale	0,0	0,4	-1,7	-6,0	-9,3	-11,6	-14,1

Source : Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Le changement au niveau des autres revenus et des charges de programmes directes reflète en partie la révision mise-à-jour des intérêts dus aux contribuables basée sur les informations qui n'étaient pas disponible dans MPEF 2013.